EXAMEN DE LA DIVERGENCE D'ÉVOLUTION ENTRE LES INDICES GENEVOIS ET SUISSE DES PRIX À LA CONSOMMATION

SOMMAIRE

0.	RESUME	p. 1
1.	INTRODUCTION	p. 2
2.	LES ECARTS REGIONAUX D'EVOLUTION DES PRIX	p. 2
3.	LES CAUSES DE DIVERGENCES D'EVOLUTION	p. 6
4.	CONCLUSIONS	p. 13

Annexe : Evolution des prix à la consommation en Suisse, à Genève, Bâle, Berne et Zurich

Graphiques :

A.	Indices des prix à la consommation de villes suisses	p. 3
B.	Evolution des prix à la consommation en Suisse, à Genève et dans le reste du pays	p. 5
C.	Evolution des prix à la consommation par groupe de dépenses, à Genève et en Suisse	p. 7
D.	Evolution des prix à la consommation, par genre de biens, à Genève et en Suisse.	p. 8

SCS/DF/lm/20.10.81

0. RESUME

. Les divergences entre les indices suisse et genevois des prix à la consommation ont trait à des écarts de taux de renchérissement et non à des différences de niveaux absolus des prix.

. En septembre 1981, la situation se présente ainsi :

indice suisse	:	117,9 points,	augmentation	annuelle	:	+ 7,5 %
indice genevois	:	115,5 "	"	"	:	+ 5,8 %
différence	:	- 2,4 "	"	"	:	- 1,7 %
écart relatif	:	-13,4 %	"	"	:	- 22,7 %.

. Sur 48 indices locaux publiés par l'OFIAMT, 37 sont inférieurs à l'indice suisse et 6 à l'indice genevois.

. Comparativement aux indices des autres grandes villes (Bâle, Berne et Zurich), le genevois a moins progressé en 4 ans et, en particulier, durant les douze derniers mois. Pour chacune des trois dernières années, les prix ont plus augmenté, en moyenne, dans les petites localités que dans les grandes villes.

. Les divergences d'évolution entre les indices régionaux et l'indice suisse sont importantes mais tendent à se compenser au cours des ans. Les écarts sont d'autant plus grands que le taux de renchérissement est faible. Ils s'expliquent, en partie, par des fluctuations d'échantillonnage et par des décalages temporels d'ajustement de prix, en particulier pour les tarifs publics.

. Deux facteurs provisoires ont contribué à modérer l'évolution de l'indice genevois : la suspension des surtaxes (impact : - 0,3 %); le recours avec effet suspensif (refusé depuis lors) contre le tarif-cadre pour les actes médicaux (- 0,1 %).

. Quelques autres facteurs expliquent les divergences constatées

- la plus lente et plus faible répercussion des hausses des taux hypothécaires sur les loyers à Genève, qui répond, symétriquement, aux écarts constatés lors de la baisse de ces taux;

- des hausses plus faibles sur le vin, le tabac, les oeufs, le sucre, la viande et la charcuterie, les fruits et légumes qui s'expliquent par des habitudes et goûts régionaux des consommateurs, des effets d'une concurrence aiguë et, pour les derniers cités, par des structures de coûts plus favorables, des facteurs climatiques ainsi que par un "léger glissement" de l'indice suisse résultant de l'application des formules de calcul à des biens saisonniers.

. En estimant l'incidence de quelques uns de ces facteurs sur l'évolution de l'indice genevois, on vérifie qu'il rejoint l'indice suisse.

. En conclusion, on remarque que les formes d'organisation et les degrés de concurrence des divers marchés, ainsi que les décalages temporels d'évolution jouent un rôle déterminant dans les divergences constatées. Celles-ci sont toutefois certainement provisoires en raison de l'unité de l'espace économique national.

1. INTRODUCTION

L'examen de la divergence d'évolution des prix à la consommation entre Genève et l'ensemble de la Suisse s'effectue en deux temps. Premièrement, on observe les écarts régionaux de la progression de l'ensemble des prix à la consommation. Secondement, on analyse les différences significatives de variation des principales composantes des indices suisse et genevois des prix.

Quatre remarques préalables sont importantes :

1. L'étude porte sur des différences d'évolution des prix et non sur des écarts entre leurs niveaux absolus. On compare des taux de renchérissement et non la "cherté" relative de diverses régions.
2. La comparaison porte sur les résultats d'indices des prix à la consommation (septembre 1977 = 100) de diverses régions et de la Suisse. Ils ont un champ d'observation, une structure, une base et un mode de calcul identiques. Leur comparabilité est donc a priori bonne.
3. Si par l'uniformité de leurs conventions et de leurs formules de calcul, les indices étudiés sont strictement comparables, les effets des fluctuations d'échantillonage restent importants : pour chaque poste de dépenses des divers indices, une multitude d'articles (de marques, de modèles divers) sont offerts par une constellation de points de ventes; parmi tous ceux-ci, seuls quelques uns, choisis judicieusement mais librement dans chaque région, fond l'objet de relevés de prix pour le calcul de l'indice.
4. Les différences de rythme du renchérissement peuvent se résorber ou s'accentuer rapidement de sorte que les résultats de cette analyse ont une validité limitée dans le temps. Les décalages temporels sont nombreux : avances, retards, rattrapages. L'extension de la durée d'observation peut remettre en cause les conclusions établies sur une courte période.

2. LES ECARTS REGIONAUX D'EVOLUTION DES PRIX

Outre l'indice suisse, l'OFIAMT publie mensuellement les indices de 48 localités suisses. Les indices des cantons de Genève et de Bâle-Ville et des villes de Berne et Zurich sont calculés par les services régionaux de statistique qui relèvent la grande majorité des prix utilisés à cette fin. Pour les 44 autres villes, seuls les prix de l'alimentation, des loyers (dans 36 d'entre elles) et de quelques autres postes de dépenses (dont l'essence) sont observés localement. Les évolutions de prix nationales sont appliquées à toutes les autres rubriques de ces indices. La représentativité de ces indices régionaux est donc limitée.

Il faut encore rappeler que les indices de Genève, Bâle et Berne entrent dans le calcul de l'indice suisse avec une pondération de 10 %, que celui de Zurich a un poids de 20 % alors que les prix observés dans le reste de la Suisse ont une pondération globale de 50 %.

Le graphique A (page 3) permet de situer le taux de renchérissement genevois par rapport au reste de la Suisse. En août 1981 (derniers chiffres disponibles pour l'ensemble des communes) par rapport à septembre 1977, l'évolution des prix à Genève est de 13,4 % inférieure à celle de l'ensemble de la Suisse. Zoug a un taux de renchérissement record (+ 21,4 % depuis septembre 1977) dépassant de 20,2 % le taux suisse [1]. Fribourg ferme la marche (+ 14,8 %; écart de - 16,9 % avec la Suisse). Sur les 48 villes, 2 ont un taux de renchérissement identique

---

1) Cette évolution particulière est surprenante. Elle s'explique surtout par des fluctuations d'échantillonnage : peu de points de vente de cette ville communiquent leurs prix pour le calcul de l'indice.

Graphique A

Indices des prix à la consommation (septembre 1977 = 100)
de villes suisses, selon leur classe de grandeur[1], en août 1981[2]

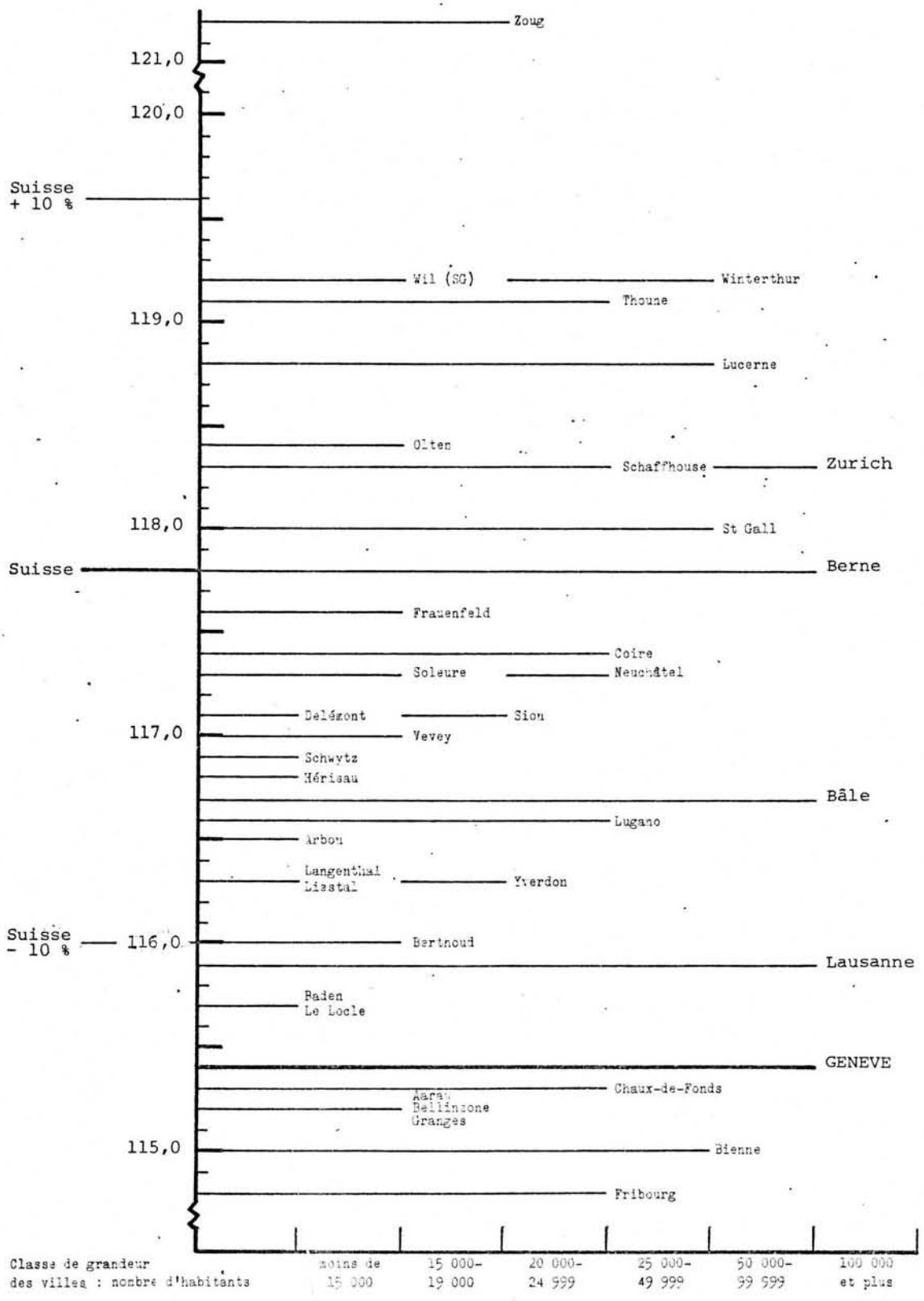

1) D'après le nombre d'habitants recensés à fin 1980

2) Derniers chiffres disponibles.

à "la Suisse" et 37 un taux inférieur; pour 10 d'entre elles, l'écart est d'au moins - 10 % par rapport au chiffre national. Sur les 9 villes dont la hausse des prix dépasse le taux suisse, seul Zoug marque un écart d'au moins + 10 %. De façon générale, la hausse des prix semble être plus modérée en Suisse romande et au Tessin qu'en Suisse alémanique et les dépassements du taux de renchérissement national sont nettement minoritaires (18,7 % des localités prises en considération).

Pour poursuivre l'analyse, on ne retient que les indices suisse et des grandes villes (qui font l'objet d'un calcul complet par les offices régionaux concernés). Par un calcul indirect, un indice "autres régions" est estimé par le SCS. Le graphique B (page 5) montre les évolutions annuelles (de septembre à septembre) et la variation quadriennale de ces indices.

On constate que, sur 4 ans, la progression des prix dans les grandes villes, à l'exception de Zurich, est inférieure à la moyenne suisse (hausse moyenne de + 16,3 % contre + 17,9 %) et qu'elle lui est supérieure dans les autres régions (+ 18,5 %). On remarque également que les différences d'évolution de chaque série d'indices ne sont pas systématiques durant la période étudiée : le sens et l'amplitude des différences changent au cours des ans. L'évolution plus modérée des prix à Genève n'est constatée que pour les deux dernières années.

Si le graphique met en évidence les différences absolues des taux d'augmentation des prix, le tableau 1 mesure les écarts relatifs, c'est-à-dire les différences rapportées à la tendance moyenne mesurée par l'indice suisse, ou encore la dispersion de l'évolution des indices régionaux autour de la moyenne nationale.

1. Ecarts relatifs des évolutions de prix régionales par rapport à la moyenne suisse, de septembre à septembre

Unité : %

Région	1977-78	1978-79	1979-80	1980-81	1977-80	1977-81
Genève	± 0,0	+ 2,1	- 15,8	- 22,7	- 5,2	- 13,4
Bâle-Ville	+ 37,5	- 20,8	- 7,9	± 0,0	- 11,3	- 6,7
Ville de Berne	- 25,0	- 6,2	+ 13,2	- 12,0	± 0,0	- 5,6
Ville de Zurich	+ 50,0	- 4,5	- 15,8	+ 13,3	- 4,1	+ 3,9
Autres régions	- 25,0	+ 8,3	+ 7,9	+ 1,3	+ 5,2	+ 3,4
Rappel :						
évolution de l'indice suisse	*+ 0,8*	*+ 4,8*	*+ 3,8*	*+ 7,5*	*+ 9,7*	*+ 17,9*

Les constatations suivantes ressortent de l'analyse de ce tableau :

- les écarts relatifs mesurés pour chaque année sont importants : ils varient de - 25,0 % à + 50,0 % selon les années;
- les écarts relatifs se compensent au cours des ans : leur moyenne est inférieure pour la période quadriennale à celles de chaque année qui la compose;
- les écarts relatifs sont d'autant plus grands que le taux de renchérissement annuel est faible.

Ces remarques confirment l'importance des fluctuations d'échantillonnage (car celles-ci sont d'autant plus visibles que le mouvement des prix est peu marqué) et des décalages temporels, mentionnés dans l'introduction.

L'indice genevois est cependant le seul dont l'écart relatif à l'indice suisse s'est accentué au cours des 12 derniers mois : les autres se sont soit inversés, soit réduits.

Graphique B

Evolution des prix à la consommation en Suisse, à Genève et dans le reste du pays

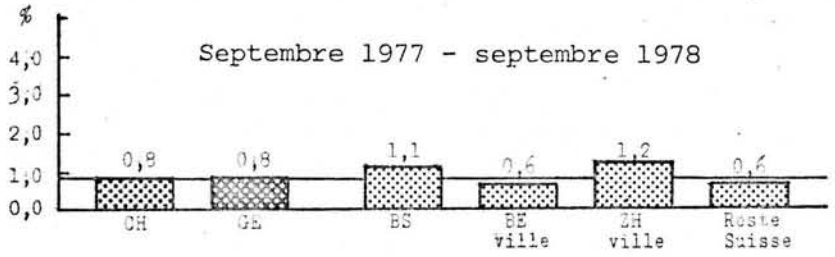

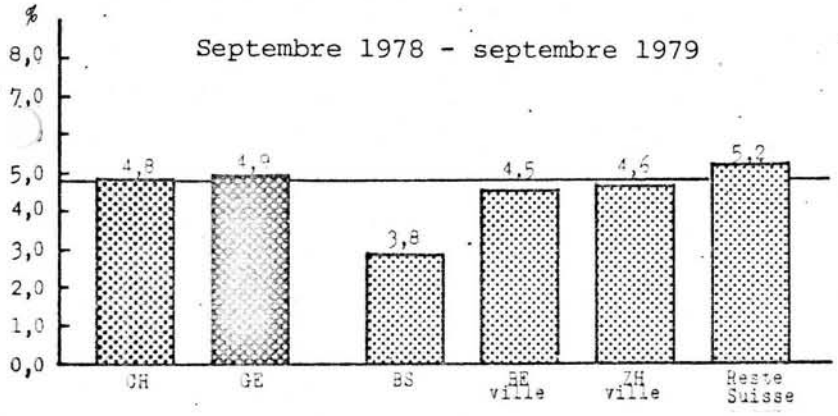

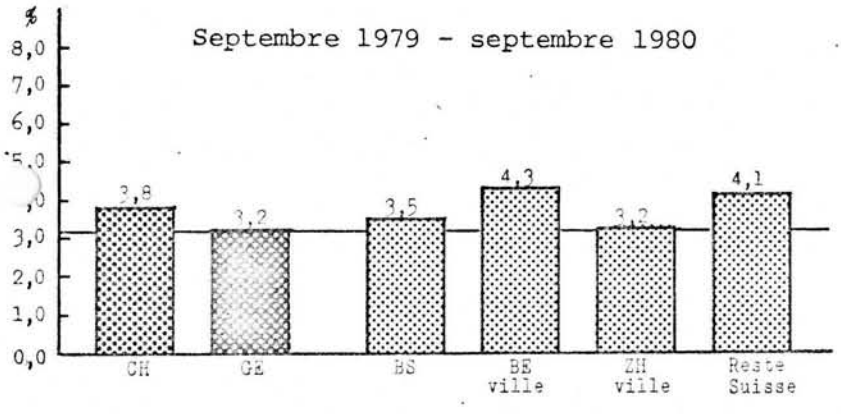

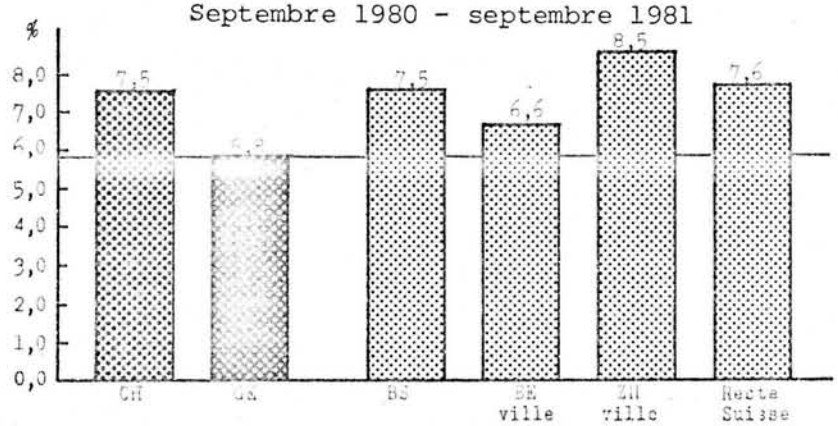

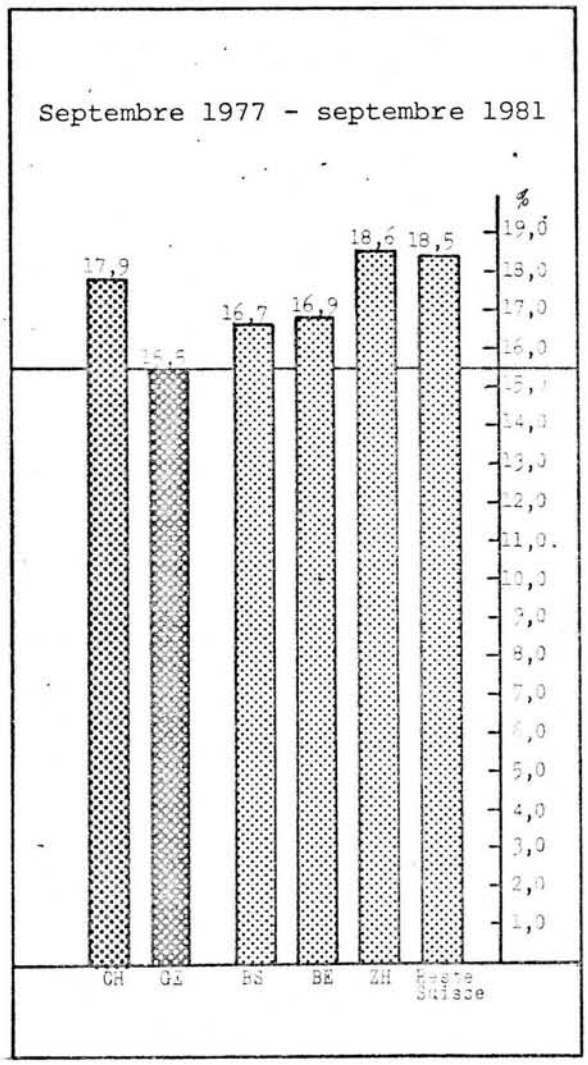

Finalement, il faut relever que l'indice suisse est conçu comme la résultante d'un ensemble d'observations régionales de prix. Techniquement, son degré de précision est probablement plus grand que ceux des indices régionaux puisque les fluctuations d'échantillonnage, les erreurs d'observation et les erreurs aléatoires s'annulent largement à son échelon. Il exprime une tendance centrale qui résume des évolutions régionales qui ne sont, d'un point de vue national, que des composantes ou des "résultats intermédiaires" de son calcul.

3. LES CAUSES DE DIVERGENCES D'EVOLUTION

Avant d'analyser les différences de variation des composantes des indices genevois et suisse, il convient de signaler l'influence provisoire de deux éléments sur l'indice genevois :

- la suspension de la perception des surtaxes a un impact de - 0,3 % sur l'indice genevois [1];
- les difficultés liées à l'introduction d'un nouveau tarif pour les actes médicaux se sont traduites par l'annulation des modifications édictées par l'association des médecins et par leur non-remplacement, dans l'indice, par le tarif-cadre édicté par le Conseil d'Etat, à la suite du recours et de la demande d'effet suspensif de la fédération genevoise des caisses maladie. Les relevés de prix de ces postes intervenant tous les trois mois, la situation sera normalisée en octobre 1981. Ces contestations se sont traduites par une baisse de - 0,1 % de l'indice genevois.

Sans ces facteurs provisoires de baisse, l'indice genevois aurait atteint un niveau de 116,0 points en septembre au lieu de 115,5 et aurait augmenté de 6,3 % en un an au lieu de + 5,8 %. Dans ce cas, les écarts relatifs par rapport à l'indice suisse seraient de - 16,0 % pour les 12 derniers mois (contre - 22,7 %) et de - 10,6 % pour les 4 dernières années (contre - 13,4 %).

La comparaison entre les évolutions des diverses composantes des indices suisse et genevois utilise deux découpages : la nature des biens et leur fonction (groupe de dépenses). Dans les graphiques C et D (p. 7 et 8), l'évolution des douze derniers mois est mise en relation avec la progression des trois années précédentes et resituée dans l'évolution quadriennale [2]

En raison de l'importance des fluctuations d'échantillonage, des décalages temporels de rythme de renchérissement et du degré de précision des indices, on ne retient, en définitive, comme significatifs que les écarts relatifs d'au moins 10 % pour chaque composante des indices. On vérifie également qu'une différence importante sur l'année écoulée (court terme) est confirmée sur une période de quatre ans (moyen terme).

Analyse par genre de biens

La décomposition des indices par genre de biens montre des divergences significatives pour les marchandises non durables, en particulier pour les denrées alimentaires, à court et moyen termes, qui se répercutent fortement sur la rubrique "marchandises".

Pour les services privés, l'écart relatif est important au cours des douze derniers mois mais il succède à 3 années de renchérissement plus marqué à Genève qu'en Suisse; seuls les loyers, les services d'entretien des voitures et les

---

1) La réintroduction des surtaxes aura un impact inférieur puisque la nouvelle loi est plus favorable aux locataires que l'ancien règlement et que les surtaxes ne seront prises en compte que jusqu'à un certain plafond.

2) Les principales données de base ainsi que les évolutions des prix des autres grandes villes figurent en annexe.

Graphique C

Evolution des prix à la consommation par groupe de dépenses, à Genève et en Suisse

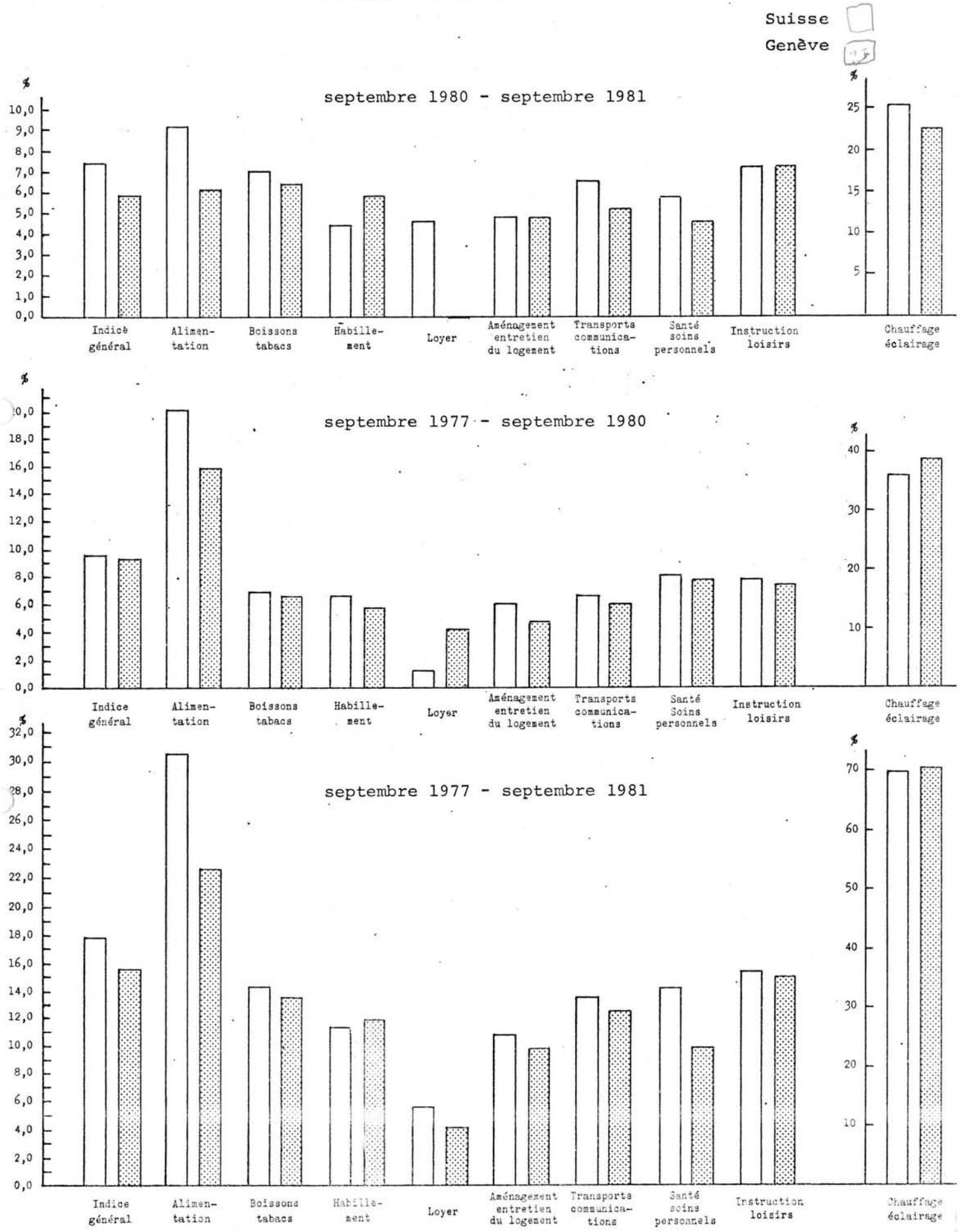

Graphique D

Evolution des prix à la consommation par genre de biens
à Genève et en Suisse

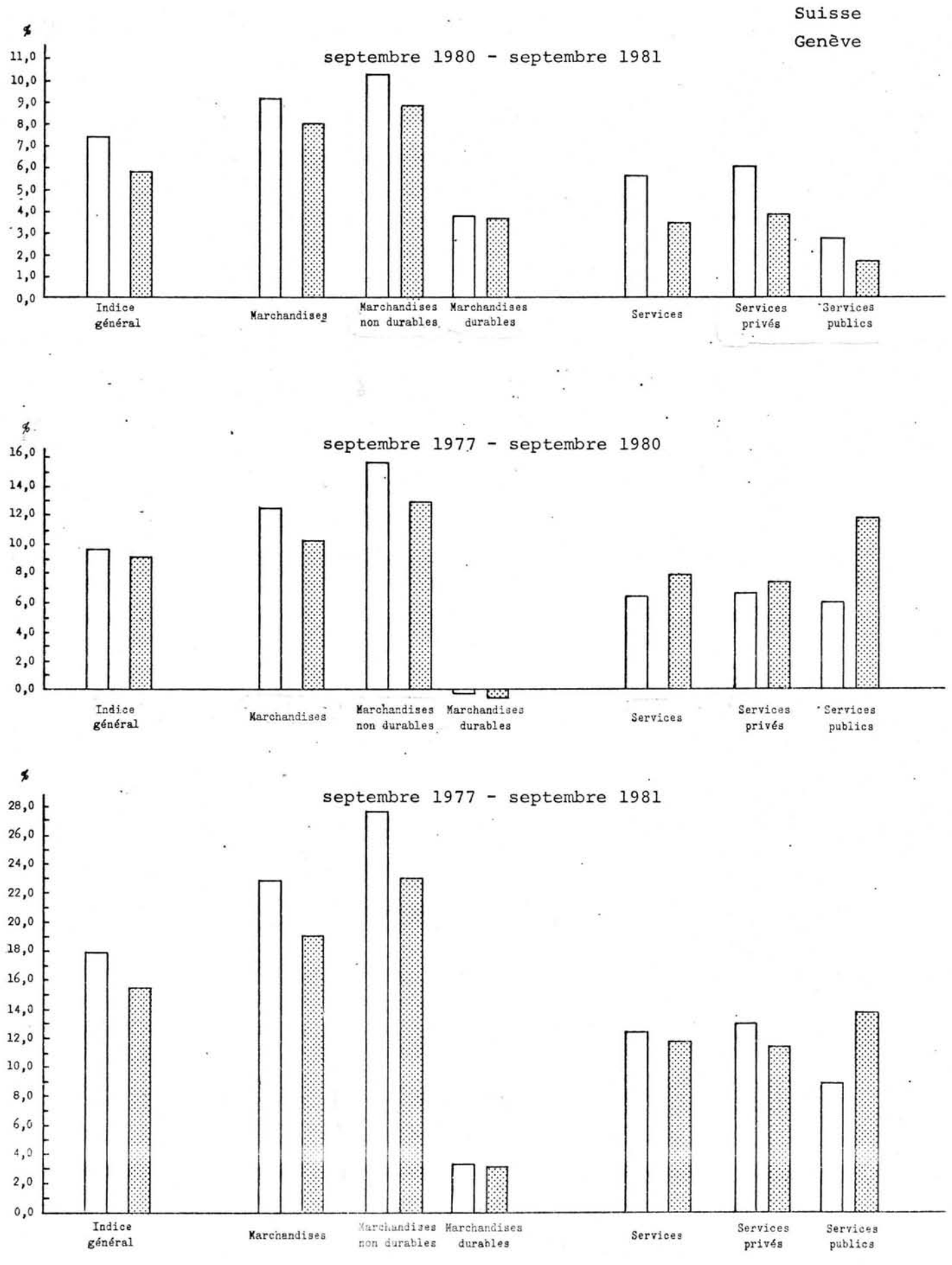

tarifs médicaux ont progressé nettement moins vite à Genève qu'en Suisse tant au cours des douze mois écoulés que des quatre dernières années.

Pour les services publics, la nettement plus faible hausse des douze derniers mois à Genève ne compense que partiellement les augmentations plus marquées des trois années précédentes.

Analyse par groupe de dépenses

L'examen des variations des divers groupes de dépenses montre que les indices de 6 groupes sur 9 ont progressé moins fortement à Genève qu'en Suisse au cours des douze derniers mois.

Pour les 3 autres groupes, on se limite à de brefs commentaires :

. La hausse annuelle plus marquée de l'habillement (GE : + 5,8 %; CH : + 4,8 %) constitue avant tout un phénomène de rattrapage et la différence d'évolution s'estompe sur les quatre années analysées; aucune composante de ce groupe n'enregistre des variations fortement divergentes entre Genève et la Suisse.

. La légère différence d'évolution de l'instruction et des loisirs (GE : + 7,3 %; CH : + 7,2 %) compense partiellement le faible écart, de sens inverse, constaté au cours des années précédentes.

. Aucune différence n'est constatée par l'aménagement et l'entretien du logement (+ 4,8 %) dont l'évolution fut plus faible à Genève qu'en Suisse au cours des trois années précédentes. Sur quatre ans, les prix de l'aménagement ont moins progressé à Genève qu'en Suisse (+ 9,2 % contre + 11,0 %) au contraire de ceux de l'entretien (+ 11,3 % contre + 10,8 %).

Deux groupes progressent très légèrement moins à Genève qu'en Suisse :

. Pour les boissons et tabacs (GE : + 6,4 %; CH : + 6,9 %), la divergence d'évolution découle des hausses plus modérées du vin et des produits du tabac à Genève. Ceci s'explique probablement par des différences dans la sélection des produits qui reflètent celles du goût et des préférences des consommateurs genevois par rapport à la "moyenne suisse".

. Pour les transports et communications (GE : + 6,1 %; CH : + 6,5 %), la légère différence s'explique par la stabilité des tarifs des transports publics urbains et la hausse plus modérée des services de réparation des automobiles.

Pour un groupe, la différence importante à court terme entre Genève et la Suisse s'annule à moyen terme :

. L'évolution du chauffage et de l'éclairage (en un an, GE : + 22,7 %; CH : + 25,3 %) est fortement influencée par l'ampleur des variations de prix du mazout. Compte tenu des fluctuations de prix de ce combustible, de légers décalages temporels dans les dates de relevé ont une grande influence [1]. A moyen et plus long termes cependant, on constate une évolution parallèle.

Restent à analyser les trois groupes pour lesquels les écarts sont importants entre Genève et la Suisse, tant à court qu'à moyen terme.

. Pour la santé et les soins personnels (en douze mois : GE : + 4,6 %; CH : + 5,7 %; en quatre ans : GE : + 12,9 %; CH : + 14,3 %) la cause de la divergence provient principalement de la "stabilité" provisoire des tarifs médicaux à Genève alors qu'ils ont progressé de + 13,8 % en Suisse [2]. Au cours des douze

---

1) A Genève, les dates de relevé sont contrôlées de façon plus stricte que dans l'ensemble de la Suisse.

2) A remarquer que depuis le début 1980, l'indice de la santé et des soins personnels était plus élevé à Genève qu'en Suisse durant douze mois sur dix-huit.

mois écoulés, la hausse des tarifs hospitaliers est également plus faible à Genève qu'en Suisse (GE : + 5,5 %; CH : + 10,7 %) mais, sur quatre ans, la situation s'inverse (GE : + 46,1 %; Suisse : + 31,7 %).

. L'évolution du groupe loyer, qui était nettement plus marquée à Genève qu'en Suisse jusqu'en automne dernier (GE : + 4,2 %; CH : + 1,2 %), s'est fondamentalement modifiée au cours des douze derniers mois (GE : - 0,1 %; CH : + 4,6 %). Cette évolution s'explique par deux raisons principales [1] :

- dans la mesure où les baisses des taux d'intérêt hypothécaire ont été plus faiblement répercutées sur les loyers à Genève qu'en Suisse, il est normal que les hausses de ces taux aient une influence plus modérée;
- la durée des baux est plus longue à Genève que dans le reste du pays, en particulier qu'en Suisse alémanique, et leurs échéances sont plus largement réparties en cours d'année, ce qui provoque un retard d'environ un an du mouvement des loyers de Genève par rapport à la Suisse ainsi qu'un amortissement de ce mouvement.

Sur une période plus longue (de fin 1970 à fin 1980, soit dix ans), l'évolution des loyers est presque identique à Genève et dans le reste du pays (GE : + 55,6 %; CH : + 54,5 %).

. Entre Genève et la Suisse, l'écart de l'évolution des prix de l'alimentation était déjà marqué en septembre 1980 par rapport à septembre 1977 (GE : + 15,8 %; CH : + 20,1 %; soit un écart relatif de - 21,4 %) et il s'est accentué au cours des douze mois écoulés (GE : + 6,1 %; CH : + 9,2 %; soit un écart relatif de - 33,2 %). En éliminant les faibles différences ainsi que celles qui s'inversent au cours des ans, il est possible d'isoler cinq catégories d'aliments qui présentent des divergences d'évolution marquées, comme le montre le tableau ci-dessous :

2. Evolution des prix de quelques catégories d'aliments, en Suisse et à Genève, de septembre à septembre

Unité : %

	1980-81		1977-80		1977-81	
	Suisse	Genève	Suisse	Genève	Suisse	Genève
Fruits	14,4	0,2	90,3	47,8	117,9	48,0
Légumes	14,4	7,0	151,4	117,9	187,5	133,2
Oeufs	13,4	9,7	10,1	3,9	24,8	14,0
Sucre	13,0	15,1	27,2	20,6	43,6	38,8
Viande, charcuterie	11,7	7,6	4,0	4,8	16,1	12,7

Dans les autres grandes villes, l'évolution de ces prix est retracée dans le tableau 3.

Les écarts entre Genève et la Suisse sont particulièrement marqués pour les fruits et légumes et de larges différences, de sens divergents cependant, apparaissent entre les grandes villes. Les évolutions à moyen terme de ces prix sont plus significatives que les variations des douze derniers mois en raison des forts mouvements saisonniers qui les affectent et qui s'orientent à la baisse au cours des mois d'août, septembre ou octobre.

---

1) Voir à ce sujet l'aspect statistique No 21, "évolution semestrielle des loyers", p. 4 et 5.
La suspension des surtaxes a renforcé ce mouvement mais son influence n'est que provisoire.

3. Evolution des prix de quelques catégories d'aliments, dans quelques villes, de septembre à septembre

Unité : %

	1980-81			1977-81		
	Bâle	Berne	Zurich	Bâle	Berne	Zurich
Fruits	3,4	-5,1	25,0	45,5	101,3	51,9
Légumes	-1,2	-10,3	18,6	74,6	93,2	182,5
Oeufs	15,9	19,6	12,4	35,6	37,9	15,2
Sucre	16,5	9,2	12,0	46,6	41,1	44,1
Viande, charcuterie	13,4	12,4	11,7	22,5	15,8	14,9

Sur quatre ans les écarts ne sont pas systématiques entre Genève et les autres villes [1], mais ils le sont entre toutes les grandes villes et la Suisse. On en déduit que les prix ont nettement plus augmenté dans les petites localités. Celles-ci ont une pondération de 50 % dans l'indice suisse. Economiquement, ce phénomène s'explique par trois facteurs :

- une concurrence commerciale plus forte dans les grandes villes qui peut conduire à limer les marges en cas de forts mouvements de prix;
- une part de frais de distribution (notamment de transports et de stockage) plus faible dans les grandes villes, en particulier à Genève qui est proche des régions de production (pour les produits maraîchers surtout), de sorte que la hausse de ces frais, qui est fortement influencée par le renchérissement de l'énergie, a un impact plus faible sur l'évolution des prix de détail;
- de meilleures conditions climatiques pour la production locale à Genève, qui se traduisent pas un meilleur rendement des cultures en pleine terre au cours des dernières années et, pour les productions en serre, par une moins forte consommation de mazout, combustible dont les prix ont fortement augmenté récemment.

En outre, ces écarts peuvent s'expliquer par deux raisons d'ordre statistique :

- les formules de calcul appliquées en Suisse depuis 1977, sur décision de l'OFIAMT, entraînent un biais de la mesure de l'évolution des prix lorsque ceux-ci fluctuent fortement au cours des mois et qu'ils marquent, pour un mois donné, de fortes oscillations (les uns montant, les autres baissant simultanément);
- pour résoudre le problème des variations saisonnières des quantités offertes (et consommées) des diverses variétés de fruits et légumes, douze "paniers de la ménagère" ont été définis, dont le poids total est fixe mais dont la composition varie mensuellement; cette solution permet de résoudre la contradiction entre la variation saisonnière de la consommation, qui est effective, et la nécessité technique de disposer d'un ensemble fixe de biens et services. Cette méthode mesure plus correctement les évolutions annuelles de prix que les variations mensuelles. En Suisse, le recours à celle-ci allié à l'enchaînement des variations mensuelles des prix [2] entraîne également un léger biais.

La première raison invoquée explique probablement une part non négligeable de la différence de niveau entre les indices suisse et genevois; car celui-là enregistre, chaque mois, des prix dont la dispersion est plus grande qu'à l'intérieur

---

1) Les prix ont moins augmenté à Bâle pour les fruits et les légumes, à Zurich pour les seuls légumes.

2) Les indices utilisés en Suisse sont des indices chaînes dans lesquels les variations de prix entre deux relevés consécutifs sont raccordées aux résultats précédents.

d'une localité. Il faut remarquer que "le problème des fruits et légumes" dans l'indice suisse est à l'étude [1]. Par ailleurs, dès 1978, le SCS a pris des mesures susceptibles d'éviter tout "dérapage" de l'indice tout en respectant les conventions fédérales.

Il faut souligner que les méthodes de mesure des prix des produits frais ou saisonniers font l'objet de discussions fouillées dans tous les pays. Aucune solution n'est véritablement "bonne", toutes sont discutables à un égard ou à un autre.

Pour les oeufs, la différence d'évolution provient essentiellement d'une plus faible hausse des oeufs étrangers à Genève que dans le reste du pays (GE : + 8,3 % en quatre ans; CH : + 30,2 %; BS : + 4,3 %; BE : + 58,3 %; ZH : + 12,1 %) sans pour autant que leur niveau de prix soit fortement différent (en août 81, GE : 24 ct; CH : 25 ct). A Genève, l'évolution du prix des oeufs étrangers est proche de celle des oeufs indigènes. Ceci s'explique par le fait que, dans notre canton, la rubrique "oeufs étrangers" couvre de nombreux produits provenant de France, en particulier des régions limitrophes, au détriment d'oeufs d'origine plus lointaine. Ces oeufs français étant des substituts directs à ceux du pays, le parallélisme de leur évolution est nécessaire d'un point de vue concurrenciel.

Le prix du sucre a baissé entre septembre 1977 et septembre 1979 de - 12,4 % à Genève avant d'augmenter de + 73,6 % jusqu'en mai 1981, puis de reculer de - 8,7 % jusqu'en septembre. Compte tenu de ce récent repli, il est probable que, d'une part, un léger décalage dans les dates d'enquêtes ait un effet marqué et que, d'autre part, le sucre étant un produit sensible, les conditions de concurrence plus fortes qui règnent dans les grandes villes se soient traduites par une modération des hausses et par une harmonisation des dates d'ajustement de prix entre les divers commerces.

L'évolution plus lente des prix de la viande à Genève que dans le reste du pays est un phénomène récent puisque l'inverse est constaté entre 1977 et 1980. Les hausses marquées de ces 12 derniers mois découlent principalement de la majoration des prix indicatifs décidée dans le cadre de la politique agricole. On constate un écart important entre Genève et la Suisse sur le porc (GE : + 10,5 %; CH : + 17,5 %) et les bas morceaux de boeuf ou de veau (par exemple : ragoût de boeuf : GE : + 4,4 %, CH : + 14,8 %; boeuf hâché : GE : + 1,0 %; CH : + 14,7 %). Les prix de la viande ayant été stables, voire en baisse, durant plusieurs mois en 1980, il est possible que les conditions de forte concurrence régnant à Genève retardent ou modèrent le mouvement de hausse. Par ailleurs, les habitudes et préférences alimentaires des consommateurs genevois - plus précisément, leur différence par rapport à la moyenne suisse - peut se traduire par une modulation de l'introduction des majorations de prix selon les diverses sortes de viande.

A la fin de cet examen détaillé des causes de divergence d'évolution des prix entre Genève et la Suisse, il est utile d'estimer l'incidence des principales d'entre elles sur l'indice genevois.

	Indice genevois en points	augmentation annuelle en %
. Indice genevois de septembre 1981	115,5	5,8
Prise en compte de la hausse des tarifs médicaux estimée à + 8,6 %	115,7	6,0
Elimination du décalage temporel dans l'évolution des loyers (+ 1,7% sur le groupe loyer)	116,0	6,2

---

1) Un premier examen du problème a été effectué entre l'OFIAMT et les services régionaux de statistique en 1979. Une deuxième rencontre est convoquée en novembre.

	Indice genevois en points	augmentation annuelle en %
Hypothèse d'évolution identique du prix des fruits et légumes à Genève et en Suisse (+ 6,3 % sur le groupe alimentation [1])	117,6	7,7
. Rappel indice suisse de septembre 1981	117,9	7,5

4. CONCLUSIONS

Le bilan de cette étude peut paraître décevant. Les explications économiques des divergences constatées sont, en définitive, peu nombreuses, limitées à certains articles et, souvent, conjecturales. A la réflexion cependant, il semble normal que dans un pays - qui constitue un espace économique unifié - de petite taille et disposant d'un appareil de distribution fortement concentré, les différences d'évolution de prix résultent avant tout de légers décalages temporels. Ces décalages se manifestent dans trois situations principales :

- sur les marchés où règne une forte concurrence, particulièrement dans les régions urbaines : dans ces cas, les retournements et les inflexions des mouvements de prix peuvent être retardées (à la hausse) et accélérées (à la baisse) sans pour autant que l'évolution à long terme - la tendance - ne soit, en définitive, plus modérée;
- sur les marchés non unifiés à l'échelon national et ayant des modes d'organisation distincts selon les régions, comme dans le cas du logement;
- en l'absence de marché, c'est-à-dire pour des prix qui sont fixés par les pouvoirs publics ou par convention : dans ces cas, les variations de prix, régionalement non simultanées, sont relativement peu fréquentes et les ajustements sont, en conséquence, plus marqués ; à l'échelon national, où l'on mesure l'évolution de la moyenne des régions, ces modifications des prix administrés apparaissent plus régulièrement et avec un impact chaque fois plus faible qu'à l'échelon régional.

Les explications statistiques proposées sont intéressantes sur deux points.

Premièrement, l'indice suisse est construit de façon à être un indicateur représentatif de l'évolution générale des prix de l'ensemble du pays : il exprime une tendance centrale, une moyenne. Comparer un indice régional à l'indice suisse revient à isoler un élément d'un tout. Il n'est donc pas étonnant que les diverses composantes s'écartent de leur moyenne, tant il est vrai qu'il est rare, par exemple, de mesurer exactement la taille moyenne, de percevoir le revenu moyen. Statisquement, l'indice suisse est probablement plus précis que les indices régionaux puisqu'il utilise un échantillon plus vaste de biens et services; mais il est moins exact à l'échelon régional puisqu'il nivelle toute particularité locale.

Secondement, le problème du choix des formules de calcul mérite quelques remarques.

S'il est facile pour un consommateur de mesurer l'évolution du prix d'un article qu'il achète - en calculant, sans le savoir, un indice élémentaire -, il est beaucoup plus difficile de mesurer le mouvement du niveau général des prix à la consommation, qui est une grandeur complexe, à l'aide d'un indice synthétique. Pour ce faire, il existe plusieurs méthodes qui, toutes, présentent des avantages et des inconvénients. Il n'existe pas une méthode unique de construction d'un indice synthétique dont on puisse affirmer qu'elle est la meilleure.

---

1) L'impact sur l'indice général de Genève est de + 1,3 %.

Le calcul d'indices-chaînes, tel qu'il est pratiqué en Suisse, présente certains avantages : comparaisons de prix aisées entre deux périodes immédiatement successives, facilité de mise à jour et d'adaptation des séries de prix, simplification des problèmes de changement de qualité des produits, grandes économies dans les coûts d'observation de prix et d'élaboration de l'indice.

Mais certains inconvénients ne sont pas négligeables : toute erreur sur l'un des éléments (maillons) de la chaîne se répercute sur les résultats ultérieurs de l'indice, la signification économique de ces indices n'est pas précise et des divergences d'évolution sont constatées par rapport aux indices de Laspeyres qui sont très fréquemment utilisés : en cas de hausse (ou de baisse) continue et régulière, l'indice-chaîne est inférieur à un indice de Laspeyres; en cas de forte fluctuation des prix, d'oscillations ou de mouvements simultanément divergents ou opposés, il est supérieur à un indice de base fixe [1]. Ces inconvénients ont une influence plus forte lorsque les évolutions de prix sont dispersées, ce qui est plus marqué à l'échelon d'un pays que d'une région, et ce qui est particulièrement évident pour les fruits et légumes.

---

1) Ces écarts à la hausse ou à la baisse sont proportionnels au carré des coefficients de variation des indices élémentaires, c'est-à-dire à leur dispersion. Les écarts en cas de fluctuations de prix résultent de la non-circularité des indices-chaînes, c'est-à-dire de la non-symétrie des hausses et des baisses de prix dans ces indices.

Evolution des prix à la consommation en Suisse, à Genève, Bâle, Berne et Zurich, de septembre à septembre

Unité : %

	1980-1981					1977-1981				
	Suisse	Genève	Bâle-Ville	Ville de Berne	Ville de Zurich	Suisse	Genève	Bâle	Ville de Berne	Ville de Zurich
Ensemble des biens et services	7,5	5,8	7,5	6,6	8,5	17,9	15,5	16,7	16,9	18,6
selon le groupe de dépenses										
Alimentation	9,2	6,1	7,3	4,5	10,5	31,1	22,9	22,2	25,1	26,8
Boissons et tabacs	6,9	6,5	7,1	6,5	7,1	14,3	13,5	15,9	13,2	14,7
Habillement	4,5	5,8	4,0	5,5	5,0	11,4	11,9	11,2	12,8	11,7
Loyer	4,6	-0,1	6,2	6,3	7,3	5,8	4,1	8,9	6,8	9,5
Chauffage et éclairage	25,3	22,7	26,0	23,6	25,5	69,7	70,0	68,8	70,0	65,0
Aménagement et entretien du logement	4,8	4,8	5,0	4,7	4,7	11,0	9,9	12,6	12,7	10,9
Transports et communications	6,5	6,1	7,5	6,5	6,5	13,6	12,6	15,1	13,6	13,7
Santé et soins personnels	5,7	4,6	5,7	2,6	9,4	14,3	12,9	10,6	11,6	28,5
Instruction et loisirs	7,2	7,3	7,0	7,7	7,2	15,4	14,9	15,1	15,8	15,7
selon le genre de biens										
Marchandises	9,2	7,9	*	7,3	9,5	22,8	19,0	*	21,0	20,7
Biens non durables	10,3	8,8	*	8,1	10,7	27,6	22,9	*	25,1	25,0
Biens durables	3,7	3,7	*	4,0	3,6	3,4	3,1	*	4,3	3,1
Services	5,5	3,5	*	5,7	7,4	12,4	11,7	*	12,4	16,3
Services privés	6,0	3,8	*	6,5	7,7	13,0	11,4	*	13,5	15,8
Services publics	2,7	1,6	*	0,7	5,7	8,9	13,7	*	5,7	19,5